

Communiqué de presse
8 février 2007
Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat

On n'est jamais mieux servi que par soi-même.
Un revenu cadastral régional ouvre de nouvelles perspectives.

Le « Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat » asbl réagit avec enthousiasme à la proposition de création d'un service régional de fiscalité immobilière du groupe PS au Parlement bruxellois.

A l'heure actuelle, l'Etat fédéral continue de déterminer et d'actualiser le revenu cadastral des biens immobiliers. Les Régions disposent cependant depuis peu de la possibilité de prendre cette compétence en charge.

Le RBDH estime que la « régionalisation » du revenu cadastral ouvre la voie à une meilleure compréhension du parc de logements à Bruxelles et ultérieurement à un impôt immobilier régional susceptible de former un outil de soutien efficace à la politique du logement et de la rénovation urbaine.

Nous pensons ainsi d'une part à des taux préférentiels (inférieurs aux taux pratiqués actuellement) pour les propriétaires qui entretiennent régulièrement leurs logements ou qui les mettent en location à des tarifs objectifs ; d'autre part à des taux majorés pour les propriétaires de logements insalubres ou qui pratiquent des tarifs locatifs excessifs.

Maintenant que le gouvernement fédéral vient d'offrir la possibilité aux Régions de mettre sur pied un système d'encadrement des loyers, la Région bruxelloise doit tout mettre en œuvre pour réaliser cet objectif.

Le RBDH a commandé il y a quelques mois au Département d'Economie appliquée de l'Université libre de Bruxelles (Dulbéa) une recherche sur les effets de la « régionalisation » de l'impôt foncier. Nous aurons bientôt le plaisir de vous en présenter les résultats.

Info :

Asbl RBDH/BBRoW

Tél. 02/502.84.63

Gsm : 0484/266.67.89